

NOTRE ÉQUIPE

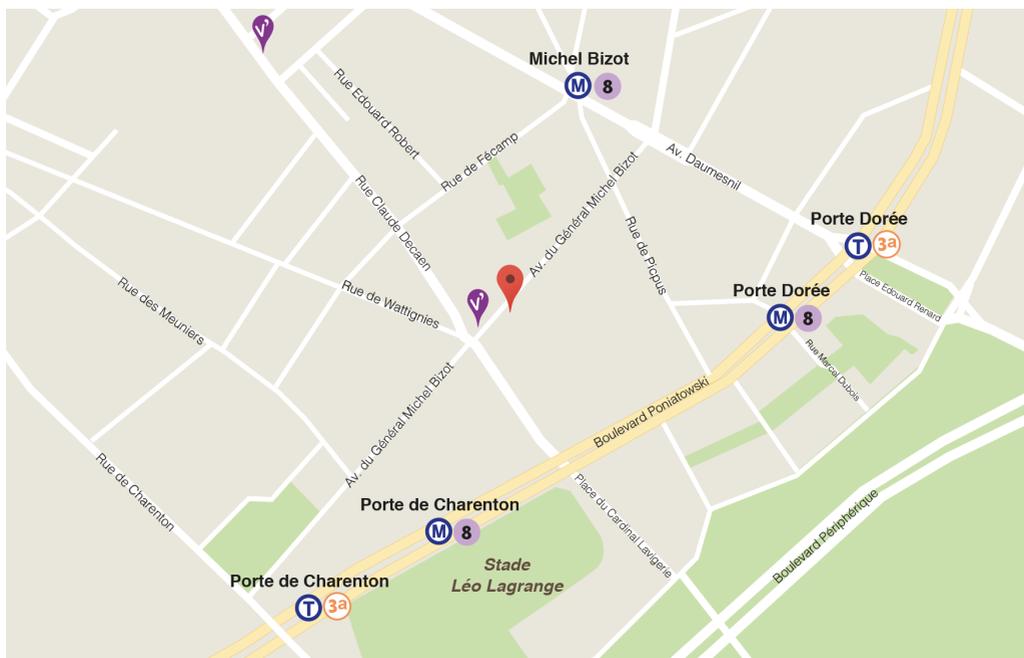
À votre écoute pour mettre tout en œuvre afin de vous apporter les meilleures informations et un accompagnement juridique de qualité pour défendre au mieux vos intérêts.

- 1 responsable
- 2 juristes
- 2 médecins
- 1 documentaliste
- 2 secrétaires

COORDONNÉES

Service d'Aide Juridique APAS-BTP
52, av. du Général Michel Bizot
75012 Paris

01 53 33 22 32/34
aide-juridique@apas.asso.fr



M **Métro ligne 8**
8 Station Michel Bizot
5 mn à pied

V **Vélib'**
45, avenue du Général Michel Bizot
73, rue Claude Decaen

T **Tramway T3a**
3a Station Porte de Charenton
7 mn à pied

A **Voiture**
Sortie boulevard périphérique :
Porte de Charenton ou Porte de Vincennes

apas-btp

**LE SERVICE
D'AIDE
JURIDIQUE**



Conception et réalisation : Service Communication APAS-BTP - Mars 2020.

Un service gratuit pour vous aider
à faire face aux difficultés ou litiges
rencontrés dans votre vie privée

Restons connectés :

www.apas.asso.fr [apasbtpasso](https://www.facebook.com/apasbtpasso) [apasbtp](https://www.instagram.com/apasbtp) [apas-btp](https://www.linkedin.com/company/apas-btp) [apasbtp](https://www.youtube.com/channel/UC...)

Ce service est dédié uniquement aux salariés des entreprises d'Île-de-France adhérentes à l'APAS-BTP.

NOS DOMAINES D'INTERVENTION

Notre équipe est à votre écoute et met tout en œuvre pour vous apporter un accompagnement juridique de qualité. Pour cela, notre champ d'action s'étend à plusieurs domaines :

- **droit de la protection sociale et de la santé,**
- **droit des assurances,**
- **droit de la famille,**
- **droit immobilier,**
- **droit des baux,**
- **droit de la consommation...**



NOTRE MANIÈRE D'INTERVENIR

Nos juristes travaillent en collaboration avec des médecins diplômés en réparation juridique du dommage corporel qui peuvent intervenir dans diverses situations (maladie, accident, invalidité, erreur médicale).



Selon les situations, le service intervient de manière différente, allant de l'information juridique à un accompagnement personnalisé dans des démarches amiables et/ou judiciaires.



PRISE EN CHARGE

La prise en charge par notre service est globale et les conditions d'accès très souples. Le soutien et la recherche de solutions à vos problèmes peuvent être réalisés en collaboration avec le service social interentreprises de l'APAS-BTP.

Nos juristes ne peuvent intervenir au même titre qu'un avocat. Si nécessaire, une orientation peut être proposée. Dans ce cas, les honoraires de celui-ci sont à la charge du client.



Plus d'informations sur
www.apas.asso.fr

Nos juristes sont à votre écoute

☎ 01 53 33 22 32 / 34